

## Concours Chercheur e's 2014. Section 39.

La seule source officielle pour le concours chercheur du CNRS est la suivante : <http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/default-fr.htm>

Les candidat·e·s y trouveront toutes les informations relatives à la procédure, au calendrier, aux pièces à fournir.

Toutefois, la section 39, à la lumière de sa lecture du concours 2013, et afin de préciser ses attentes en matière de contenu des dossiers, met à disposition des candidat·e·s les informations suivantes :

### 1) Informations générales

En 2013, la section a auditionné :

- 43 candidat·e·s (sur 103 dossiers soumis) au titre du concours CR2 ;
- 12 candidat·e·s (sur 33 dossiers soumis) au concours CR1 ;
- 13 candidat·e·s (sur 13 dossiers soumis) au concours DR2.

La formule adoptée en 2013 sera reconduite pour le concours 2014:

- présélection des candidatures sur dossier pour audition ;
- auditions des candidat·e·s présélectionné·e·s en séance plénière (pas de sous-jury, les auditions se déroulent face à l'ensemble des membres du jury d'admissibilité) ;
- oral de présentation d'une durée de 15 minutes, suivi de 10 minutes d'échanges ;

Aucun taux de sélection pour l'audition ne peut être communiqué à ce stade.

Les candidat·e·s classé·e·s au concours CR2 (10 candidat·e·s classé·e·s en 2013), l'ont été selon les critères suivants :

- qualité scientifique de la thèse
- caractère scientifique et faisabilité du projet de recherche
- perspectives nationales et internationales du projet de recherche
- nombre et qualité des valorisations scientifiques (publications, communications, etc.)
- clarté et organisation du dossier de candidature
- présentation orale et discussion avec le jury

Les candidat·e·s classé·e·s au concours CR1 (4 candidat·e·s classé·e·s en 2013), outre les critères sus-mentionnés, ont répondu aux critères additionnels suivants :

- insertion dans des réseaux à perspectives nationale et/ou internationale
- rayonnement scientifique
- implication et rôle dans des activités collectives
- coordination de travaux collectifs

Les 6 candidat·e·s classé·e·s au concours DR2 ont répondu aux critères additionnels suivants en plus des critères du concours CR1 :

- qualité du projet, rayonnement scientifique international
- capacité à structurer un champ de recherche et à diffuser les connaissances
- recherches collectives, direction de projets
- prises de responsabilités
- expériences de formation à la recherche, notamment en direction des doctorants

La section rappelle que chaque concours est considéré de manière indépendante d'une année à l'autre. Les membres de la section 39 soulignent qu'il n'existe pas de « file d'attente » au recrutement, via ses classements antérieurs. La section reprendra en considération les candidat·e·s de la campagne de 2013 qui se représenteraient et sera également attentive à la qualité des nouvelles candidatures. Autrement dit, le

concours étant très sélectif, les dossiers présentés par des candidat·e·s déjà classé·e·s à un concours précédent doivent rester de très bons dossiers ; de leur côté les jeunes docteur·e·s doivent pouvoir être recruté·e·s au plus près de leur thèse si la qualité de leur dossier le justifie.

La section rappelle également le principe d'indépendance des concours de niveaux différents. En particulier, les doubles candidatures (par ex. CR2 et CR1) sont évaluées et traitées séparément.

## 2) Attendus en matière de contenu des dossiers de candidature

La section accorde beaucoup d'importance aux critères qu'elle a définis pour l'accès à chaque grade (voir [lien](#) page 39 à 41). Cependant, la section souhaite communiquer aux candidat·e·s les éléments suivants afin de parfaire la constitution de leur dossier :

- Il est recommandé de souligner les apports de la thèse et d'éclairer les rapporteurs sur d'éventuels débats mentionnés dans le rapport de thèse (débats scientifiques et/ou débats critiques) ;
- Pour les publications :
  - Il est important de joindre au dossier les attestations de publications acceptées. Les candidat·e·s pourront présenter des preuves d'acceptation ou de publication lors de l'audition si le statut d'une contribution scientifique (chapitre, ouvrage, article) a évolué depuis le dépôt de leur dossier.
  - Il est vivement recommandé de distinguer le statut des publications (soumises ou acceptées ; comité de lecture ou non ; note de lecture ; note de recherche, rapport, article, etc.). Pour les publications collectives, il est utile de préciser si le rang est alphabétique ou hiérarchique.
  - Veiller à sélectionner les publications jointes au dossier (mentionnées dans le document de synthèse) en fonction de leur pertinence par rapport au projet de recherche développé dans le dossier de candidature.
- Il est important de fournir une lettre du ou des laboratoire·s d'accueil ciblé·s, ce qui témoigne d'une démarche d'insertion dans le paysage de la recherche.
- Pour les candidat·e·s ayant effectué un doctorat à l'étranger et, en l'absence de rapports de thèse, la validation de la qualité de la thèse peut se faire via les publications ou par des lettres de personnalités connues dans le champ (NB : le nombre de ces lettres doit rester modéré).
- Pour les candidat·e·s se présentant à plusieurs sections et/ou CID, il est conseillé, pour éviter une impression de « dispersion », de préciser les choix raisonnés qui ont été faits dans les candidatures (choix des sections et choix des grades). Certains projets de recherche peuvent légitimement donner lieu à des dépôts de candidature auprès de plusieurs sections ou CID.
- 

## 3) Communication avec les membres de la section

Les candidat·e·s ne peuvent solliciter (ni par écrit, ni oralement) les membres de la section dans la constitution de leur dossier. Seul le service central des concours (SCC, [scc.concours@cnrs.fr](mailto:scc.concours@cnrs.fr)) est leur interlocuteur, avant, pendant et après la phase du concours.

### **Rappel du calendrier**

**Clôture des inscriptions** : le 6 janvier 2014.

**Phase de présélection des dossiers (concours CR uniquement)** : 4-5 février 2014.

**Auditions des candidat·e·s sélectionné·e·s (CR et DR)** : du lundi 7 avril au vendredi 11 avril 2014 à Meudon.

**Jury d'admissibilité** : du 14 au 16 avril 2014.

**Jury d'admission** : Mardi 10 juin 2014.